

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2006019**

**OBJET : Versement d'une subvention à l'association Ecole Plus Auto et à l'association de gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°224 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant monsieur le maire à signer une convention triennale entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur jeunesse, pour les années 2006, 2007 et 2008, notamment à l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, M. FRANCOIS et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1:** Décide de verser une subvention de 5 000,00 euros à l'association "Ecole Plus Auto", 93, rue Heurtault, 93300 Aubervilliers, au titre de l'exercice 2006 afin de participer au financement du projet "Taxi de l'Emploi et de la Citoyenneté" qui permet à des bénéficiaires du RMI qui suivent une formation aux métiers de chauffeurs de taxis parisiens de transporter des personnes âgées et à mobilité réduite habitant la Ville d'Aubervilliers

**ARTICLE 2 :** Décide de verser une subvention de 175 900 euros à l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs,

**ARTICLE 3 :** Dit que la dépense sera imputée :

- 6574 523 (306 6574 523 PLUSAUTO)
- 6574 524 (306 6574 524 FJT)

Le Maire